SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU VERDON
COMMISSION LOCALE DE L'EAU
Compte-rendu de la réunion du 23 mars 2022 à Roumoules

Présents

Voir tableau joint en fin de compte-rendu.

Introduction de la réunion

M. ESPITALIER introduit la réunion. Il s'agit de la remise en place de la CLE, suite au nouvel arrêté préfectoral du 22 décembre 2021 qui a actualisé sa composition après les élections municipales et régionales. Les délais administratifs sont toujours très longs : pratiquement 2 ans sans CLE.
Une nouvelle modification sera nécessaire prochainement, la CLE devant être remise en place tous les 6 ans (l'arrêté de fin 2021 étant juste une mise à jour, le mandat des membres s'arrêtera le 15 septembre 2022).

M. ESPITALIER indique que la CLE comprend 54 membres, le quorum des 2/3 est donc à 36 membres, 31 membres sont présents ou représentés à cette réunion : le quorum n'est pas atteint.
Le principal point à l'ordre du jour était les élections (Président, 2 vice-présidents, Bureau), il nécessite le quorum. Une seconde réunion sera organisée rapidement, sans nécessité de quorum, pour ces élections, mais il propose de procéder tout de même au vote, 31 membres étant présents ou représentés. Un vote à main levée permet de valider cette proposition à l'unanimité.

M. ESPITALIER rappelle l'ordre du jour :
- Rappel sur le SAGE et le fonctionnement de la CLE
- Elections du président, des vice-présidents et du Bureau
- Information sur l'avancement du SAGE Durance et l'inter SAGEs Durance-Calavon-Verdon
- Demandes concernant la gestion des grands aménagements hydroélectriques et suites à donner

Rappels sur le SAGE et le fonctionnement de la CLE

Voir diapos 3 à 15 présentées par C. GUIN.
Elle rappelle :
- ce qu'est un SAGE (une démarche ; un document de planification de la politique de l'eau)
- pourquoi cet outil a été choisi sur le bassin du Verdon (un cours d'eau multi usages, de multiples enjeux nécessitant une démarche de concertation pour concilier besoins des usages et préservation des milieux aquatiques)
- le calendrier du SAGE Verdon (CLE mise en place en 2003, validation par la CLE en 2012, approbation par le préfet en 2014)
- le contenu du SAGE (PAGD : 161 mesures dont 22 opposables à toute décision dans le domaine de l'eau (compatibilité) ; règlement : 8 règles opposables aux projets soumis à la loi sur l'eau(conformité))
- les 2 types de plus-values du SAGE :

- plus-values de la démarche elle-même (appropriation des enjeux, diminution des conflits, effet d'entraînement sur le traitement des problèmes et la mise en œuvre d'actions, amélioration du lien avec l'aménagement du territoire)
- plus-values concrètes des mesures et des règles sur les milieux aquatiques : par exemple pour le SAGE Verdon, augmentation des débits réservés (le SAGE a permis d'anticiper de 2 ans ½ le relèvement et d'aller au-delà du débit demandé par la loi), et qualité des eaux (le SAGE a fixé des objectifs de qualité allant au-delà de la règlementation pour l'azote, la matière organique, le phosphore et la bactériologie, avec des conséquences sur les niveaux de rejet des stations d'épuration).

SOS gorges du Verdon demande pourquoi il n'y a plus de suivis de la qualité de l'eau par l'ARS dans le moyen Verdon. C. GUIN indique que l'ARS effectue toujours les suivis qualité sur les aspects sanitaires : eaux de baignades et eau potable. Elle n'a pas en tête les stations sur le moyen Verdon, à vérifier. Par contre des suivis qualité étaient effectués par le conseil départemental 04 jusqu'en 2014, depuis l'abandon de ces suivis aucun maître d'ouvrage n'a poursuivi, il n'y a donc pas de suivi global de la qualité sur le bassin versant (hormis suivis de l'Agence de l'Eau dans le cadre de la DCE). L'EPAGE envisage de porter un réseau de suivis, mais cette action a pris du retard par manque de moyens financiers et humains (1 poste doit être créé, recherche de financements en cours).

(Vérification des stations de suivi qualité baignade : pas de points dans le moyen Verdon car pas de baignade autorisée, 1 point sur la base du Cheiron, puis points sur le lac de Sainte-Croix (pont du Galetas, la Cadeno, plage du Galetas)).

Elections

Il est donc proposé de procéder au vote, et la prochaine réunion permettra de mettre au vote sans nécessité de quorum.

Pour rappels :
Le Président de la Commission Locale de l'Eau :
- Appartient au du collège des représentants des collectivités territoriales
- Est élu par les membres de ce collège
- Scrutin à deux tours, à bulletins secrets
- Premier tour à la majorité absolue, second tour à la majorité relative (abstentions exclues du calcul de la majorité)
- En cas d'égalité de suffrages au second tour, le plus âgé est déclaré élu

Le Président est assisté de deux vice-présidents
- Appartiennent au collège des représentants des collectivités territoriales
- L'un des vice-présidents représente la partie varoise du bassin versant
- L'autre représente la partie bas-alpine du bassin versant
- Elus dans les mêmes conditions que le Président

Le bureau assiste le Président dans ses fonctions, et notamment pour la préparation des réunions plénières de la CLE. Il est constitué de 8 membres de la CLE désignés par les collèges concernés :
- 4 membres du collège des collectivités territoriales, dont le Président et les 2 vice-présidents
- 2 membres du collège des usagers
- 2 membres du collège des services de l'Etat et des établissements publics

Le Bureau rend les avis selon le logigramme suivant. Le fonctionnement se fait essentiellement par mail :

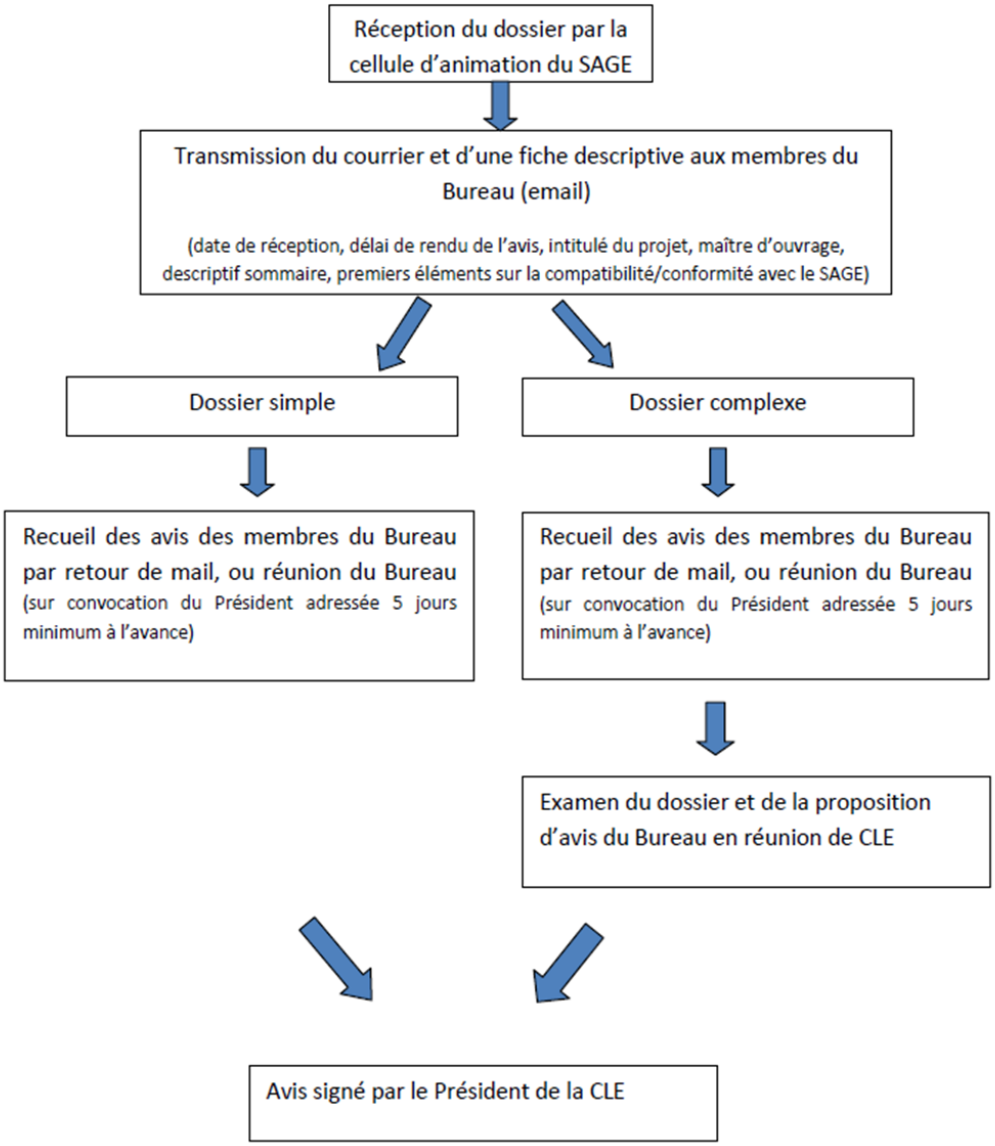

M. WIGT fait appel à candidatures pour le Président : M. ESPITALIER se porte candidat. Il est procédé au vote, à mains levées avec l'accord à l'unanimité des membres du collège des collectivités.
→ M. ESPITALIER recueille l'unanimité des voix du collège des collectivités (18 voix, sur 18 membres présents ou représentés).

M. ESPITALIER remercie les participants.
Il indique que la gestion de la ressource sera un enjeu fort dans les années à venir, dès à présent cette année s'annonce à nouveau comme une année difficile au niveau quantitatif. La CLE devra se mobiliser pour l'enjeu primordial de préservation des milieux en pensant aux usages.
Il tient à faire part de son regret pour certains articles parus dans la presse qui peuvent menacer les bonnes relations de partenariat (article donnant de fausses informations sur la position des élus de la CLE sur un projet d'aménagement sur un cours d'eau, et mettant en cause un technicien).

M. ESPITALIER fait savoir que M. HERRIOU, qui n'a pu être présent, a fait acte de candidature pour le siège de vice-président varois. Il siégeait déjà au Bureau. Appel à candidatures pour le vice-président varois : pas d'autre candidat.
M. ESPITALIER fait appel à candidatures pour le vice-président bas alpin : candidature de M. MAZZOLI.
Il est procédé au vote, à mains levées avec l'accord à l'unanimité des membres du collège des collectivités.
→ M. HERRIOU et M. MAZZOLI recueillent l'unanimité des voix du collège des collectivités (18 voix, sur 18 membres présents ou représentés).

M. ESPITALIER fait appel à candidatures pour le 4ème siège d'élu au Bureau : Mme Arlette RUIZ se porte candidate.
Il est procédé au vote, à mains levées avec l'accord à l'unanimité des membres du collège des collectivités.
→ Mme RUIZ recueille l'unanimité des voix du collège des collectivités (18 voix, sur 18 membres présents ou représentés).

M. ESPITALIER fait appel à candidatures pour 2 représentants du collège des usagers au Bureau : la SCP et EDF souhaitent, comme pour le précédent Bureau, se présenter sur un des deux sièges (alternance).
La FDPPMA 04, qui siégeait également déjà au Bureau, se représente également.
L'association SOS gorges du Verdon se porte candidate. C. GUIN explique que cette association récente ne fait pas partie de la CLE, elle a été invitée au titre de la commission « eau et milieux aquatiques » du syndicat mixte du Parc, qui est une instance beaucoup plus ouverte que la CLE. Elle ne peut donc se présenter au Bureau, et si elle souhaite être intégrée à la CLE au prochain renouvellement elle doit solliciter le Préfet et le Président. Toutefois elle sera invitée aux réunions de CLE, réunions de travail… Au niveau de la composition de la CLE, il faut trouver un équilibre entre la bonne représentation des acteurs du territoire et le fonctionnement de la CLE (qui ne doit pas être pléthorique si on veut arriver à fonctionner efficacement). M. ESPITALIER rappelle la nécessité d'un équilibre entre les collèges qui complique les choses (au moins 50 % élus, au moins 25 % usagers) : si on rajoute un usager, il peut y avoir besoin de rééquilibrer le collège des élus…
L'AGEVV (association des guides d'eau vive du Verdon) se porte également candidate.
Il est procédé au vote, à bulletins secrets.
→ Il y a 8 votants : la majorité absolue est donc à 5. La FDPPMA obtient 7 voix ; SCP/EDF obtiennent 7 voix ; l'AGEVV obtient 2 voix.

M. ESPITALIER fait savoir que Mme la sous-préfète de Castellane a fait acte de candidature pour l'un des sièges du collège de l'Etat au Bureau. Il fait appel à candidatures pour les représentants du collège de l'Etat au Bureau : l'Agence de l'Eau se porte candidate. La sous-préfecture de Castellane et l'Agence de l'Eau étaient déjà les représentants de l'Etat au Bureau.
Il est procédé au vote, à mains levées avec l'accord à l'unanimité des membres du collège de l'Etat.
→ La sous-préfecture de Castellane et l'Agence de l'Eau recueillent l'unanimité des voix du collège de l'Etat (5 voix, sur 5 membres présents ou représentés).

Informations sur le SAGE Durance et l'inter SAGEs Durance-Calavon-Verdon

M WIGT et Véronique DESAGHER présentent l'historique de la démarche du SAGE Durance : voir diapos 26 à 32.
L'arrêté de périmètre du SAGE a été pris en 2021, l'arrêté de composition de la CLE devrait être pris d'ici la fin d'année. Le projet de CLE comprend 108 membres, il s'agit d'un des plus grands SAGE de France.
Les enjeux de l'inter CLE Durance – Calavon – Verdon sont abordés : nécessité d'une articulation entre les 3 SAGE. La solution reste à inventer, il n'y a pas de dispositif réglementaire, il existe un certain nombre d'exemples en France (de réunions occasionnelles à de la mutualisation de moyens). Dans le cas du bassin versant de la Durance, il s'agit de porter des enjeux communs, relevant des partages techniques et politiques suivants :

- Le partage d'une même ressource, une vulnérabilité commune (imbriquée) vis-à-vis du changement climatique et des enjeux de qualité de la ressource (partage de la connaissance, d'objectivation et de prospective pour conduire des politiques d'adaptation au changement climatique)
- Des enjeux communs liés aux interconnexions des milieux situés sur nos périmètres respectifs (zones de confluences, trames, continuité écologiques, coordination de la gestion des ouvrages en crue)
- Des enjeux de portages politiques communs pour porter les intérêts et les spécificités du bassin versant de la Durance

Plusieurs échanges politiques et techniques ont déjà eu lieu, d'ores et déjà un certain nombre de principes ont été retenus :

- Le respect de l'indépendance de décision de chacune des CLE, l'organisation InterSAGE ne doit pas dessaisir les CLE des décisions qui concernent leur périmètre d'intervention
- Partager les approches des 3 CLE sans pour autant vouloir les uniformiser = accepter une approche multiforme
- Permettre d'appréhender les interactions et interdépendances entre différents territoires de SAGE (usages et entre usages et milieux)
- Être vigilant à mettre en lien les intérêts des uns et des autres, participer à la recherche de communauté d'intérêt (axer le travail sur les convergences).
- Veiller à une bonne articulation des instances existantes (CLEs, commissions, EPTB…)

Mme REYNAUD demande dans quelle instance seront discutées les questions de partage de la ressource pour le Var (CLE Verdon, CLE Durance, inter CLE ?).
M. ESPITALIER indique que la CLE du Verdon étant déjà en place, et les prélèvements se faisant dans le Verdon, ce sera le 1er lieu de discussion, mais les sujets pourront être portés ensuite à la CLE Durance, qui va travailler sur la gestion globale de la ressource à l'échelle du grand bassin de la Durance avec une vision prospective. Actuellement le 83 et le 13 sont alimentés par le réseau SCP, par le prélèvement dans la retenue d'Esparron, mais il est nécessaire de travailler sur les masses d'eau souterraines : sollicitation de l'Agence de l'Eau pour le lancement de l'étude de la masse d'eau souterraine stratégique du haut Var, en vue de sa préservation pour des usages futurs. La question n'est pas que liée à la quantité, mais aussi à la qualité.

M. GOTTARDI rappelle que la Durance est concédée comme le Verdon, et que le renouvellement des concessions approche. Il faut que le territoire s'entende sur les attentes locales, que l'Etat ne pourra ignorer dans le cadre de l'élaboration des cahiers des charges. Le sujet doit être mis sur la table dans les travaux des CLE et inter CLE.
M. ESPITALIER rappelle que cela arrivera très vite sur Verdon : 2024 pour Castillon. En 2018 un courrier a été envoyé à la DREAL, pour solliciter des informations sur le calendrier et sur la façon dont la CLE sera associée : pas de réponse à ce jour.
Mme LE NORMANT indique que les discussions se font à l'échelle européenne. Elle rappelle qu'actuellement la gestion est globale à l'échelle de la chaîne d'aménagements, et qu'il est important de garder une gestion cohérente et coordonnée à l'échelle du bassin versant.

Mme BRIANÇON demande comment la CLE peut intervenir, peut-elle proposer des solutions du type renationalisation des ouvrages hydrauliques ? La CLE peu avoir un regard sur le cahier des charges, mais une nationalisation revient à l'échelle supérieure (Etat, UE). C. GUIN indique que la CLE pourra faire des propositions à intégrer au cahier des charges, par rapport par exemple à la prise en compte des enjeux touristiques ou des besoins d'entretien à l'aval des ouvrages, ce qui n'était pas le cas dans les concessions en cours. Par contre le SAGE ne peut pas imposer, il y a une hiérarchie des textes, et un décret de concession est supérieur à un SAGE approuvé par arrêté préfectoral. Mais le fait que les propositions soient faites par une instance comme la CLE, en concertation avec les acteurs du territoire, pèsera plus que des demandes individuelles.

Demandes concernant la gestion des grands aménagements hydroélectriques et suites à donner

C GUIN rappelle la gestion estivale de l'aménagement de Chaudanne (voir diapo 43) :

- L'été, la cote de Castillon est quasi « constante » (cote touristique, avec un marnage possible de 50 cm)
- Si les volumes entrants dans Castillon à Saint-André sont supérieurs au volume nécessaire pour assurer le débit réservé de Chaudanne, les volumes supplémentaires sont turbinés sous forme de lâchers (si 2 lâchers : mardi et vendredi) avec possibilité de report d'une partie du volume excédentaire sur la semaine suivante. Les lâchers sont réalisés uniquement avec les débits excédentaires, pas d'utilisation du stock énergétique, et pas de dérogation à la cote touristique de Castillon. Le nombre de lâchers est donc dépendant de l'hydrologie (il n'y a pas de garantie)

Un certain nombre de demandes concernant la gestion des aménagements ont été faites à la CLE, de la part de la FDPPMA 04 et de l'AGEVV. Il s'agit lors de cette réunion de rappeler les demandes qui ont été exprimées, et de s'organiser sur les suites à donner (on ne rentrera pas dans les échanges sur le fond).

Demandes de la FDPPMA 04 :

- Courrier au Préfet de nov 2016 :
  - → Revoir les **gradients de montée / descente des éclusées** en aval des usines de Chaudanne et de Vinon
  - → Demander une **remise dans le lit du Verdon des matériaux** extraits à Saint-André-les-Alpes
- Courrier au Président de la CLE 12/06/17 :
  - → Demande d'une **étude d'impact des éclusées** moyen et bas Verdon
  - → Opposée aux lâchers estivaux en aval de Chaudanne : demande de **débit constant l'été**
  - → Opposée à l'abaissement estival du débit réservé en aval de Chaudanne : demande d'un **débit réservé de 3 m3/s toute l'année**
- Note au Préfet et au Président de la CLE de juillet 2018 :
  - → Augmenter le débit réservé de Chaudanne à 2,2 m3/s en été
  - → Limiter à 10 m3/s les lâchers d'eau pour le rafting et les regrouper sur deux journées consécutives

Réponses de la CLE du 19/12/17 et 20/11/18 aux demandes de la FDPPMA :

→ Aller au bout des suivis et études prévus
→ Avoir une expertise sur les effets du relèvement du relèvement de 2011
→ Formaliser les besoins, apporter des arguments (évaluer les impacts résiduels, les gains attendus…)
→ Avoir une vision globale : milieux et espèces, qualité de l'eau, production hydroélectrique, transferts d'eau, cotes touristiques, activités eau vive, sécurité …
→ Rappel : il s'agit d'une masse d'eau modifiée, avec un objectif de bon potentiel et non de bon état
→ Prendre en compte l'évolution du contexte (changement climatique, ressource en eau, besoins…)
→ Saisine du service de contrôle d'EDF sur le calendrier du renouvellement de la concession

Ms DURU et PEUGET confirment que la FDPPMA maintient sa demande par rapport au relèvement du débit réservé et aux éclusées, les impacts des fortes variations sont importants (colmatage puis décolmatage, variation de températures, perturbations des cycle d'alimentation et de croissance des macro-invertébrés et des poissons), la seule solution est d'arrêter les lâchers estivaux.
Sur la réalimentation en matériaux, des actions peuvent être menées en remettant dans le Verdon un petit pourcentage de ce qui est prélevé à Castillon.

Demandes de l'AGEVV :

Courrier au Président de la CLE 25/03/21 : demande de mise en place d'un groupe de travail pour discuter les propositions :

→ Limitation des lâchers à gros débit (> 20 m3/s)
→ Planning hebdomadaire des lâchers au printemps et à l'automne
→ Lâchers tous les samedi en mai, juin, septembre

Les représentants de l'AGEVV indiquent qu'ils sont conscients des enjeux, le volet environnement est à intégrer mais tous les enjeux doivent être analysés, sereinement dans des groupes de travail, sur la base d'une approche scientifique, et apaisée. Les professionnels s'adapteront, il y a une volonté également de réfléchir sur l'ensemble de l'année, en prenant en compte les enjeux différents en fonction des saisons.

C. GUIN rappelle des éléments concernant le relèvement du débit réservé de 2011 : suite à la solution retenue, qui était un compromis entre tous les enjeux, une nouvelle microcentrale a été mise en place pour turbiner le nouveau débit réservé et limiter les pertes de production. Les coûts avaient été pris en charge à 50 % par l'Agence de l'Eau dans le cadre du contrat rivière (évaluation des coûts : en comparant le scénario réglementaire (augmentation du débit réservé au 1/20ème du module soit 0.7 m3/s au 1er janvier 2014) avec le scénario du SAGE (relèvement en 2011, 3 m3/s hors saison et 1.5 l'été), jusqu'à l'échéance de la concession.

- Barrage Chaudanne : coût total 1 944 k€, 50 % EDF, 50 % Agence de l'Eau
- Barrage Gréoux : coût total 1 530 k€, 50 % EDF, 50 % Agence de l'Eau

Concernant les suivis pour évaluer les effets du relèvement : suivis de 2009 à 2013 puis de 2015 à 2017 (suivi prolongé en 2018 pour le bas Verdon). Un bilan a été présenté en comité de suivi, et en CLE en 2018. Les principaux résultats sont :

1 - Gain de vitesse, obtenu sur l'ensemble des stations suivies
2 - Décolmatage du tronçon court-circuité qui semble entretenu par l'augmentation du débit réservé et les vitesses d'écoulement
3 - Forte réduction du nombre de jours ayant une température supérieure à 20°C et à 18°C
4 - Qualité de l'eau dans le bas Verdon qui s'améliore, peut-être grâce à l'augmentation des débits réservés, mais sûrement aussi liée à d'autres actions (qualité de l'eau)
5 - Activité de frai plus importante après le relèvement
6 - Forte augmentation de la densité de chabot (bas Verdon)

Les conclusions de la Maison Régionale de l'Eau, qui a effectué ces suivis, étaient qu'il serait intéressant de confirmer certaines évolutions quelques années plus tard :

→ Les évolutions de température
→ Les évolutions morphologiques du TCC de Chaudanne et de l'aval du barrage de Gréoux
→ Les évolutions de l'état écologique dans le TCC de Gréoux
→ Les évolutions du peuplement piscicole sur le long terme (à N+5 par exemple)
→ Un repérage biotypologique au travers des invertébrés (mais en déterminant à l'espèce)

Ces suivis n'ont pas été réalisés, il y a eu un problème de portage (plus de maîtrise d'ouvrage EDF), le syndicat mixte du Parc n'a pas été en capacité de le faire par manque de moyens financiers et humains, un recrutement est envisagé en 2022 ou 2023 (recherche de financements en cours).

C. GUIN rappelle les autres études en cours qui pourront apporter des réponses à certaines demandes :

- Etude sur la caractérisation des risques éco-morphologiques associés au fonctionnement par éclusées (EDF)
  - → Apportera des réponses sur les impacts des éclusées
  - → Selon les résultats du diagnostic, il pourra être défini des scénarios d'atténuation, et il y aura une évaluation de l'impact d'une modification de gestion sur l'économie de la concession et sur les usages
- Etude sur un plan de gestion du transport solide du moyen et bas Verdon (EPAGE Verdon) :
  - → Impacts du déficit de matériaux sur les milieux et les usages
  - → Programme d'actions, la réalimentation en matériaux en fera partie

Elle rappelle tous les éléments à prendre en compte et à étudier dans le cadre d'une modification de la gestion : nécessité d'élaborer des scénarios, et d'une analyse de type coûts/bénéfices, en prenant en compte le changement climatique et l'évolution de la ressource, et les différents éléments suivants :

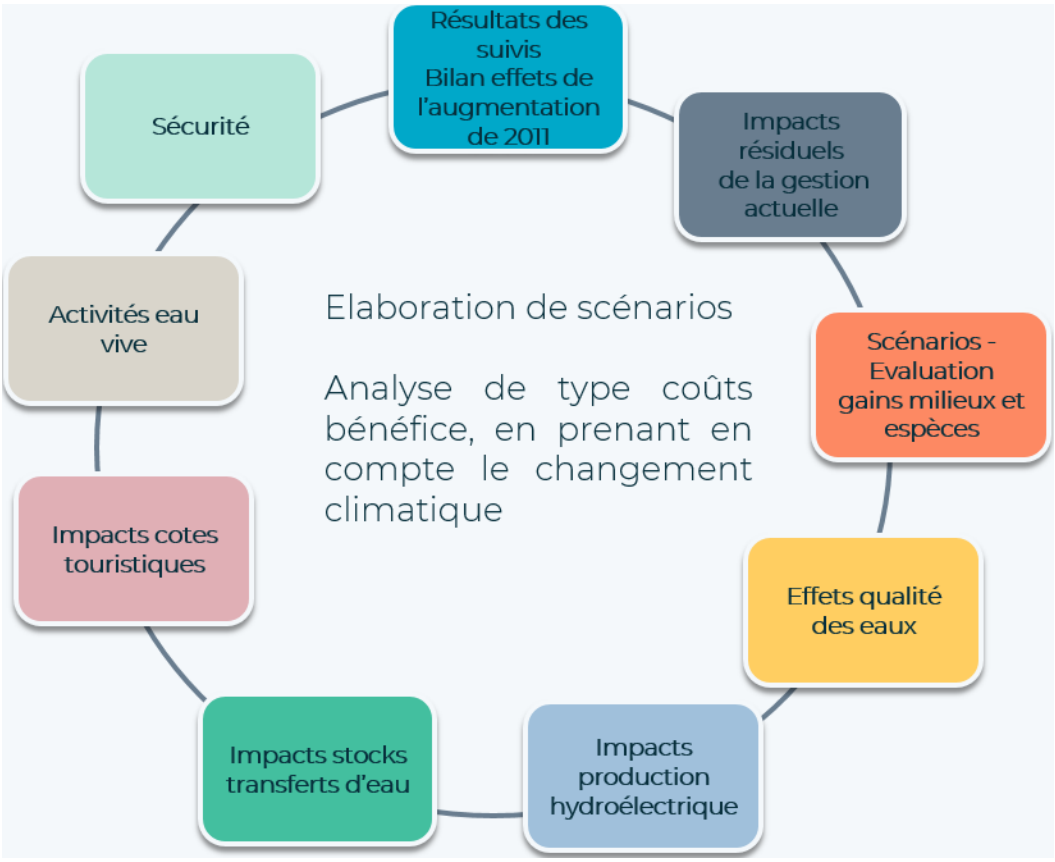

Il est donc nécessaire de définir :

- → Quelle démarche ?
- → Quelles études à conduire ?
- → Qui fait quoi, qui porte, qui finance ?

Mme JETHRIT indique qu'il serait intéressant de solliciter l'avis du conseil scientifique.
M ESPITALIER rappelle la nécessité de s'inscrire dans la perspective du changement climatique (voir le rapport du GREC : groupe régional d'experts sur le climat en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur).
M. BAUDRY insiste sur les études et la concertation menées pour fixer les débits réservés, on peut réfléchir à une évolution mais il ne pas « jeter » tout ce qui a été fait. Il rappelle également les enjeux sécurité à prendre en compte.
SOS gorges demande qui avait mené les investigations par rapport à la sécurité ? Il s'agissait de pompiers, d'agents de la DDJS, avec un rapport, et une décision de la commission Chaudanne animée par la sous-préfecture.
SOS gorges indique qu'il faut également chiffrer les services écosystémiques.
M. FLORIMOND demande s'il peut y avoir une implication de Météofrance ? Il est répondu que ce sont plutôt leurs données qui sont utilisées, par rapport aux effets du changement climatique il y a les résultats de l'étude R2D2, et les travaux du GREC.
EDF rappelle que beaucoup d'études ont été nécessaires pour la rehausse des débits, et qu'il faut étudier tous les impacts si l'on rouvre cette question, sans oublier les enjeux énergétiques, qui sont un enjeu commun d'intérêt général, pas uniquement un enjeu pour EDF, avec un contexte actuel tendu, qui nous dépasse.
La SCP rappelle également les enjeux de transfert d'eau, au bénéfice de tous les territoires desservis, notamment pour l'approvisionnement en eau potable de 40% de la population régionale.

M. FONTICELLI indique qu'une réflexion est nécessaire sur le Malaurie (gestion du débit délivré par le canal mixte pour soutenir le débit du Malaurie : besoin de l'augmenter).

SOS gorges du Verdon : reste à savoir où on place le curseur, quand on préserve l'environnement on vise aussi l'intérêt général.

M. PEUGET indique que la préservation des milieux doit être prioritaire dans un SAGE.

Mme GIOANNI indique qu'il faut garder un état d'esprit de recherche d'équilibre. Beaucoup de moyens ont été mis en place pour trouver un scenario de consensus. Si la discussion est rouverte il faudra y consacrer des moyens (humains, financiers), et donc faire des choix sur d'autres actions qui ne pourront être menées.

Pour la mise en place du groupe de travail : M. EspitalierESPITALIER indique que le Bureau va se réunir pour définir méthode et calendrier, et qu'il faut voir aussi les possibilités en terme de charge de travail des techniciens.

La prochaine réunion de la CLE, qui ne nécessitera pas de quorum, sera organisée rapidement en visio.

Présence à la réunion de la CLE du 23 mars 2022

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

Structure	Nom, Prénom	Présence
Communauté de communes Alpes-Provence-Verdon	M. Jean MAZZOLI Pouvoir de M. Ceppi – PNR Préalpes Azur	×
	M. François GERIN-JEAN	×
Communauté d'agglomération du pays de Grasse	M. Alain MARINO	
Communauté de communes du pays de Fayence	M. Jean FLORIMOND	×
Communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon Agglomération	M. Christophe CARRIERE	×
	M. Claude MARIN	×
Communauté de communes lacs et gorges du Verdon	M. Nans BELLINI	Pouvoir à Mme Carletti
	Mme Raymonde CARLETTI Pouvoir de M. Bellini	×
Communauté d'agglomération Provence Alpes agglomération	M. Benoît CAZERES	
Communauté de communes Provence Verdon	M. Emmanuel HUGOU	Pouvoir à Mme Ruiz
	Mme Arlette RUIZ Pouvoir de M. Hugou	×
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon agglomération	M. Alain DECANIS	×
	M. Alain ROUX	
Métropole Aix-Marseille-Provence	M. André GOMEZ	
Syndicat mixte de gestion du PNR Verdon	M. Bernard CLAP Pouvoir de M. Reault, CD13	×
	M. Jacques ESPITALIER Pouvoir de M. Herriou	×
	M. Jean-Pierre HERRIOU	Pouvoir à M. Espitalier
EPTB Durance - Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance	M. Yves WIGT	×
Parc naturel régional des préalpes d'Azur	M. Claude CEPPI	Pouvoir à M. Mazzoli
Syndicat Mixte du Val d'Allos	Siège vacant	Siège vacant
Conseil Régional PACA	Mme Fabienne JOLY	
	M. François DE CANSON	

Conseil départemental du Var	Mme Nathalie PEREZ-LEROUX	
	M. Louis REYNIER	
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône	M. Didier REAULT	Pouvoir à M. Clap
Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence	Mme Marion MAGNAN	Pouvoir à M. Bondil
	M. Claude BONDIL Pouvoir de Mme Magnan	×
Conseil départemental des Alpes Maritimes	Mme Michèle OLIVIER	
Total présents ou représentés collectivités		18 / 28

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

Structure	Nom, Prénom	Présence
EDF (Unité Production Méditerranée)	Mme Catherine LE NORMANT	×
Chambre régionale de commerce et d'industrie Paca		
Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale	M. Vincent KULESZA	×
Chambre Départementale d'Agriculture du Var		
Chambre Départementale d'Agriculture 04		
OUGC du bassin versant de l'Artuby		
FDPPMA du Var	M. Louis FONTICELLI	×
FDPPMA des Alpes-de-Haute-Provence	M. Christian PEUGET	×
AGEVV (association des guides eau vive du Verdon)	M. Daniel DUFLOT	×
Fédération régionale de FNE Paca	M. Pierre GOTTARDI Pouvoir de l'association Reliefs	×
Fédération française de canoë kayak	M. Michel BAUDRY	×
CRPF Paca		
Union régionale des consommateurs « Que Choisir » Paca		
Association Reliefs		Pouvoir à FNE
Total présents ou représentés usagers		8 / 14

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Structure	Nom, prénom	Présence
Préfecture coordonnatrice du bassin Rhône-Méditerranée (représentation : DREAL)		Pouvoir à la MISEN 04
Préfecture coordonnatrice du SAGE (préfecture des Alpes-de-Haute-Provence)		
Agence de l'Eau RM&C	Mme Hélène JETHRIT	×
MISEN 04	M. Eric CANTET Pouvoir de la DREAL	×
MISEN 83	Mme Chantal REYNAUD	×
MISEN 06		
MISEN 13		
ARS Paca		
DRJSCS Paca		
Camp militaire de Canjuers		
OFB délégation interrégionale PACA Corse	M. Michel NIVEAU	×
Parc national du Mercantour		
Total présents ou représentés Etat		5 / 12

Total : 31 présents ou représentés sur 54 (quorum : 36)

Assistaient également à la séance :

Mme Cécile PITTET, conseil régional
M. Patrick ROY, élu commune de Roumoules
M. Vincent DURU, FDPPMA 04
M. Jacques HUMBERT, Atelier Eaux libres
M. William MICHEL, Syndicat des professionnels de La Palud-sur-Verdon
Mme Ludmila BRIANÇON, AGEVV
M. Frédéric HUOT, SOS gorges du Verdon
M. Guillaume DURAND, SOS gorges du Verdon
M. Georges OLIVARI, MRE, conseil scientifique du Parc

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU VERDON
COMMISSION LOCALE DE L'EAU
Compte-rendu de la réunion du 6 avril 2022 en visio conférence

Présents

Voir tableau joint en fin de compte-rendu.

Introduction de la réunion

M. ESPITALIER introduit la réunion. Le quorum n'étant pas atteint lors de la réunion du 23 mars à Roumoules, une nouvelle réunion est nécessaire pour les points nécessitant le quorum, c'est-à-dire les élections du Président, des vice-présidents et du Bureau de la CLE.

M. ESPITALIER explique que depuis les dernières élections municipales soit quasiment 2 ans nous sommes en attente de la remise en place de la CLE : les sièges des élus étant nominatifs, il est nécessaire de reprendre un arrêté à chaque élection. Un nouvel arrêté doit être préparé pour mi-septembre, la CLE étant mise en place pour une durée de 6 ans, et l'arrêté de fin décembre n'étant qu'une actualisation. Il explique qu'une évolution de la composition sera possible afin de ne plus être obligés de reprendre un arrêté à chaque élection (désignation des membres du collège des collectivités par leur fonction, arrêté non nominatif).

C. GUIN rappelle les points à l'ordre du jour, qui sont les mêmes que ceux de la réunion du 23. Elle propose de commencer par les élections, afin que les participants qui étaient déjà présents à la réunion du 23 puissent quitter la réunion s'ils le souhaitent.

Rappels sur le fonctionnement de la CLE

Voir compte-rendu du 23 mars et diaporama.

Elections

Voir compte-rendu du 23 mars.

M. HERRIOU rappelle la candidature de M. ESPITALIER pour la présidence, aucun autre candidat ne se déclare.
M HERRIOU fait procéder au vote : 0 abstention, 0 vote contre, M. ESPITALIER est élu avec 10 voix sur 10 sièges présents ou représentés.

M. ESPITALIER remercie les votants et indique qu'il essaiera de maintenir son énergie au service des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques, la situation actuelle laisse entrevoir des mois voire des années difficiles à venir… Il va mobiliser la CLE et notamment le Bureau pour commencer à travailler sur l'inter SAGE Durance-Calavon-Verdon. Il faudra anticiper les impacts du changement

climatique et de notre façon de vivre pour préserver les milieux, l'accès à l'eau potable, les différents usages.

M. ESPITALIER fait procéder au vote pour les 2 sièges de vice-présidents :
- Vice-président bas alpins : candidature de M. MAZZOLI, pas d'autre candidat déclaré, **M. MAZZOLI est élu avec 10 voix sur 10 sièges présents ou représentés.**
- Vice-président varois : candidature de M. HERRIOU, pas d'autre candidat déclaré, **M. HERRIOU est élu avec 10 voix sur 10 sièges présents ou représentés**.

M. ESPITALIER fait procéder au vote pour le 4ème siège d'élu au Bureau : Mme Arlette RUIZ est candidate, pas d'autre candidature déclarée. **Mme RUIZ est élue avec 10 voix sur 10 sièges présents ou représentés**.

M. ESPITALIER fait procéder au vote pour les 2 sièges du collège des usagers au Bureau : candidatures de la SCP (en alternance avec EDF), de la FDPPMA 04 et de l'AGEVV.
La SCP est élue avec 7 voix sur 7 sièges présents ou représentés, la FDPPMA 04 est élue avec également 7 voix.

M. ESPITALIER fait procéder au vote pour les 2 sièges du collège de l'Etat au Bureau : candidatures de la sous-préfecture de Castellane et de l'Agence de l'Eau.
La sous-préfecture et l'Agence de l'Eau sont désignées par 4 voix sur 4 sièges présents ou représentés.

Rappels sur le SAGE

Voir compte-rendu du 23 mars et diaporama.

M. ESPITALIER rappelle l'historique de l'aménagement du Verdon et de la mise en place d'un SAGE. Le cours du Verdon a commencé à être aménagé dans la seconde moitié du 19è siècle (ancien barrage de Quinson : fourniture d'eau à Aix-en-Provence), puis à partir de 1947 (loi de 1923, pour la constitution de réserves dans les vallées de la Durance et du Verdon), à des fins de production hydroélectrique et de fourniture d'eau (alimentation en eau potable, d'irrigation ou industrielle). Un SAGE s'est avéré nécessaire sur le Verdon pour mettre en place une concertation entre tous les acteurs et définir une politique de gestion à l'échelle du bassin versant.

Informations sur le SAGE Durance et l'inter SAGEs Durance-Calavon-Verdon

Voir compte-rendu du 23 mars et diaporama.

M. ESPITALIER qu'un SAGE était demandé sur la Durance par le comité de bassin. Un comité plénier s'est mis en place en 2015 et a œuvré depuis plusieurs années, le périmètre du SAGE a été validé par arrêté en 2021, suite à beaucoup de discussions : au départ il était plutôt envisagé un SAGE à l'échelle du bassin de la Durance intégrant les 2 SAGE existants, au final le périmètre retenu est celui du bassin de la Durance « détouré » des périmètres des 2 SAGE existants. Mais certains sujets doivent nécessairement être abordés à l'échelle de tout le bassin versant de la Durance, notamment celui de la gestion de la ressource en lien avec le changement climatique, il a donc été décidé de mettre en place un inter SAGE, pour traiter des enjeux communs.

Demandes concernant la gestion des grands aménagements hydroélectriques et suites à donner

C. GUIN représente les demandes de la FDPPMA 04 et de l'AGEVV concernant la gestion des grands aménagements.
Des échanges portent sur la question du renouvellement des concessions hydroélectriques. C. GUIN rappelle qu'un courrier avait été envoyé à la DREAL en 2018 afin de connaître le calendrier

envisagé pour permettre d'anticiper le travail de la CLE, courrier resté sans réponse. Mme BORD indique que les discussions sur le sujet se passent plutôt au ministère de l'Économie. Elle rappelle que la situation économique de la concession de Castillon Chaudanne n'est pas très favorable, et que dans le contexte actuel la production hydroélectrique sera la priorité.
M. ESPITALIER indique qu'un équilibre a été trouvé sur le Verdon, que les choses se passent plutôt bien, et que la prise en compte de certains enjeux n'est pas incompatible avec la production hydroélectrique : la CLE doit être associée aux réflexions. Les conséquences d'avoir plusieurs opérateurs sur la chaîne Durance-Verdon soulève également des inquiétudes (nécessité d'une vision et d'une gestion globales).
Mme BORD indique que l'Etat ne mettra pas les autres enjeux de côté, mais que des solutions devront être trouvées pour la gestion des tensions et que des arbitrages seront faits. Elle demande à ce qu'on lui fasse passer le courrier de 2018, et fera remonter les questions.

Concernant les demandes sur la gestion des aménagements, et la mise en place d'un groupe de travail, M. ESPITALIER propose une réunion du Bureau de la CLE en présentiel à Castellane avant l'été, afin de définir une stratégie. L'EPAGE Verdon proposera des dates.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée.

Présence à la réunion de la CLE du 6 avril 2022

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

Structure	Nom, Prénom	Présence
Communauté de communes Alpes-Provence-Verdon	M. Jean MAZZOLI	×
	M. François GERIN-JEAN	×
Communauté d'agglomération du pays de Grasse	M. Alain MARINO	×
Communauté de communes du pays de Fayence	M. Jean FLORIMOND	
Communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon Agglomération	M. Christophe CARRIERE	
	M. Claude MARIN	×
Communauté de communes lacs et gorges du Verdon	M. Nans BELLINI	
	Mme Raymonde CARLETTI	
Communauté d'agglomération Provence Alpes agglomération	M. Benoît CAZERES	
Communauté de communes Provence Verdon	M. Emmanuel HUGOU	
	Mme Arlette RUIZ	
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon agglomération	M. Alain DECANIS	×
	M. Alain ROUX	
Métropole Aix-Marseille-Provence	M. André GOMEZ	
Syndicat mixte de gestion du PNR Verdon	M. Bernard CLAP	
	M. Jacques ESPITALIER	×
	M. Jean-Pierre HERRIOU	×
EPTB Durance - Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance	M. Yves WIGT	
Parc naturel régional des préalpes d'Azur	M. Claude CEPPI	
Syndicat Mixte du Val d'Allos	Siège vacant	Siège vacant
Conseil Régional PACA	Mme Fabienne JOLY	
	M. François DE CANSON	
Conseil départemental du Var	Mme Nathalie PEREZ-LEROUX	
	M. Louis REYNIER	
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône	M. Didier REAULT	

Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence	Mme Marion MAGNAN	×
	M. Claude BONDIL	×
Conseil départemental des Alpes Maritimes	Mme Michèle OLIVIER	×
Total présents ou représentés collectivités		10 / 28

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

Structure	Nom, Prénom	Présence
EDF (Unité Production Méditerranée)	M. Olivier SAVOYE	×
Chambre régionale de commerce et d'industrie Paca		
Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale	M. Vincent KULESZA	×
Chambre Départementale d'Agriculture du Var	M. Gilles BLANC	×
Chambre Départementale d'Agriculture 04		
OUGC du bassin versant de l'Artuby		
FDPPMA du Var		Pouvoir à la FDPPMA 04
FDPPMA des Alpes-de-Haute-Provence	M. Christian PEUGET Pouvoir de la FDPPMA 04	×
AGEVV (association des guides eau vive du Verdon)		
Fédération régionale de FNE Paca	M. Pierre GOTTARDI	×
Fédération française de canoë kayak		
CRPF Paca		
Union régionale des consommateurs « Que Choisir » Paca		
Association Reliefs	M. Julien SAELENS	×
Total présents ou représentés usagers		7 / 14

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Structure	Nom, prénom	Présence
Préfecture coordonnatrice du bassin Rhône-Méditerranée (représentation : DREAL)		
Préfecture coordonnatrice du SAGE (préfecture des Alpes-de-Haute-Provence)	Mme Corinne BORD	×
Agence de l'Eau RM&C		
MISEN 04	Mme Sonia BENNEVAUD	×
MISEN 83	Mme Chantal REYNAUD	×
MISEN 06		
MISEN 13		
ARS Paca		
DRJSCS Paca		
Camp militaire de Canjuers		
OFB délégation interrégionale PACA Corse	M. Pierre-Jean ALEM	×
Parc national du Mercantour		
Total présents ou représentés Etat		4 / 12

Total : 21 présents ou représentés sur 54 (quorum : 36)